

## **Règlement de l'opération jeu-concours American Express – DUO GAGNANT - Septembre 2017**

### **Article 1 : Organisateur**

La société American Express Carte - France, société anonyme au capital de 77 873 000 euros dont le siège social est 4 rue Louis Blériot, 92500 Rueil-Malmaison (ci-après également désignée « Organisateur »), organise un jeu en France, du 1er septembre 2017 au 30 novembre 2017 ouvert à toute personne physique.

### **Article 2 : Modalités de participation**

Ce jeu est gratuit et réservé aux porteurs de carte supplémentaire personnelle (également dénommée carte conjoint) acquise entre le 1er septembre 2017 et le 30 novembre 2017, ainsi qu'aux porteurs de carte American Express personnelle principale, sous réserve de la validité de celle-ci.

Tout porteur de carte American Express ayant réglé au moins une fois des achats avec sa carte principale et également avec la carte supplémentaire entre 1er septembre 2017 et le 31 décembre 2017 dans tous les magasins ou sur tous les sites de vente en ligne acceptant la carte American Express, hors re-crédit, participera automatiquement à un tirage au sort final.

Pour assurer une totale gratuité, tout participant au jeu peut obtenir sur demande le remboursement des frais engagés pour la participation au jeu (hors coût des achats réglés avec la carte). La demande de remboursement doit être adressée par courrier à : Comellink «jeu-concours DUO GAGNANT», 92 avenue de Wagram - 75017 Paris Cedex, qui intervient en tant que gestionnaire du jeu, au plus tard 8 jours après la date de clôture du jeu, le cachet de la Poste faisant foi.

L'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays dont les lois et règlements en vigueur interdiraient à ses citoyens de participer à un tel jeu.

### **Article 3 : Prix et attribution des prix**

1 lot de 2 000 000 Miles ou points Membership Rewards® mis en jeu par tirage au sort.

Il y a 26 gagnants dont voici la répartition :

- 1 gagnant à 200 000 Miles ou points Membership Rewards®
- 10 gagnants à 120 000 Miles ou points Membership Rewards®
- 15 gagnants à 40 000 Miles ou points Membership Rewards®

Les gagnants seront tirés au sort le 31 Janvier 2018 et informés par courrier.

Les gagnants recevront leur gain dans un délai de 8 semaines après le tirage au sort.

#### Prix attribués :

Un crédit de Miles ou de points Membership Rewards® sur le compte de fidélité MultiMiles ou Membership Rewards selon la carte possédée par le gagnant : une carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS ou une carte AMERICAN EXPRESS.

- Pour les Miles :

En raison du caractère confidentiel de la valeur d'un Mile, l'information de la valeur unitaire de cette dotation ne peut être dévoilée. A titre d'exemple :

- 200 000 Miles-Prime représentent l'équivalent de 2 billets Prime Classic aller-retour Paris-Tahiti.
- 120 000 Miles-Prime représentent l'équivalent de 2 billets Prime Classic aller-retour Paris-Le Cap.
- 40 000 Miles-Prime représentent l'équivalent de 2 billets Prime Classic aller-retour Paris-Dublin

L'offre billet Prime Classic est soumise à conditions. Pour toute question relative au programme Flying Blue, les conditions d'utilisation des Miles, les participants et les gagnants le cas échéant sont invités à se rendre sur le site Internet [www.flyingblue.com](http://www.flyingblue.com)

- Pour les points Membership Rewards :

A titre d'exemple :

- 200 000 points Membership Rewards soit l'équivalent d'un iPhone 7 128GB couleur argent
- 120 0000 points Membership Rewards soit l'équivalent de 6 bons d'achat FNAC de 100€ en ligne
- 40 0000 points Membership Rewards soit l'équivalent 4 bons d'achat Relais & Chateaux de 100€

Exemple de prime soumise à conditions sur [www.americanexpress.fr/rewards](http://www.americanexpress.fr/rewards).

Le lot gagné ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à son échange ou remplacement pour quelle que cause que ce soit. Il n'est ni cessible, ni cumulable avec un autre lot. En conséquence il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte. La société American Express Carte - France se réserve le droit d'attaquer en justice toute personne ayant tenté de frauder, y compris en déclarant une fausse identité et une fausse adresse.

American Express ne saurait être tenu responsable des informations erronées ou invalides renseignées par les participants sur le formulaire de demande de carte.

#### **Article 4 : Dépôt du Règlement**

Ce règlement est déposé en l'étude de Maître Denis Calippe, Huissier de Justice associé, 416, rue Saint-Honoré - 75008, Paris.

Ce règlement peut être obtenu pendant toute la durée du jeu-concours, gratuitement, sur simple demande écrite auprès de : Comellink « jeu-concours DUO GAGNANT » 92 avenue de Wagram - 75017 Paris Cedex, qui intervient en tant que gestionnaire du jeu.

#### **Modification du règlement :**

La société American Express Carte - France se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **Article 5 : Informations nominatives**

Des données à caractère personnel vous concernant vont faire l'objet d'un traitement à des fins d'organisation du jeu concours et du tirage au sort des gagnants dont American Express est responsable. Ces données seront conservées pendant une durée de 8 semaines après la fin de

la campagne et sont uniquement destinées à American Express. Conformément aux dispositions de la loi Informatique, Fichier et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant en envoyant un courrier accompagné d'une photocopie d'un document d'identité à l'adresse suivante : American Express, 4 rue Louis Blériot, 92 561 Rueil Malmaison Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données.

### **Article 6 : Litiges**

Tout litige né à l'occasion du présent concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires compétents de Paris.



American Express Carte-France  
Société anonyme au capital de 77 873 000 e - R.C.S. Nanterre B 313 536 898  
Siège social : 4, rue Louis Blériot - 92 561 Rueil-Malmaison Cedex